

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Décision de mise à disposition sur le marché

N° AMM : FR-2016-0041

DATE DE LA DECISION : 3 juin 2016

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de produits biocides,

Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre II du Titre II du Livre V,

Vu le courrier de l'Anses du 21 mars 2016,

Vu l'avis de la Commission des Produits Chimiques et Biocides,

DECIDE

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides visée au point 1.1 de l'annexe à la présente décision est autorisée pour les usages et dans les conditions figurant dans cette annexe.

Article 2

Le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché déclare à l'autorité administrative, en application de l'article L. 522-2 du code de l'environnement, les informations concernant les substances actives ou les produits biocides, dont il a connaissance ou peut raisonnablement avoir connaissance, et qui peuvent avoir des conséquences sur le maintien de l'autorisation.

Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

Article 4

La présente décision est notifiée au bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date sa notification.

Pour la Ministre et par délégation
l'adjointe au chef de service
des risques sanitaires liés à l'environnement,
des déchets et des pollutions diffuses

Catherine MIR

Page 1

Résumé des Caractéristiques du Produit

Partie I. – Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial ¹
KORDON

1.2. Type de produit de la famille de produits

Type de produit
TP18

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BAYER S.A.S.
	Adresse	16 rue Jean-Marie Leclaire CS 90106 69266 LYON CEDEX 09
Numéro de demande	BC-DV001437-29	
Type de demande	Première demande d'autorisation	
Numéro d'autorisation	FR-2016-0041	
Date de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en tête de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	10 ans à compter de la date d'autorisation de mise à disposition du marché	

1.4. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	BAYER S.A.S.
Adresse du fabricant	16 rue Jean-Marie Leclaire CS 90106 69266 LYON CEDEX 09
Emplacement des sites de fabrication	1) Quality Always 182, Cavan Road, Dry Creek 5094 South Australia Australia 2) Carpenter Z.I. des Sablonnières B.P.15 – route de Chatelais 53400 Craon France

¹ Si plusieurs noms s'appliquent au même produit, tous les noms peuvent être indiqués dans ce champ, à la condition que tous les autres éléments du RCP soient identiques. Dans le cas contraire, un RCP additionnel doit être fourni par nom.

1.5. Fabricant(s) de substance(s) active(s)

Substance active	Deltaméthrine
Nom du fabricant	BAYER CROPS SCIENCE AG
Adresse du fabricant	Alfred-Nobel-Str. 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited 306/3 II Phase GIDC 396195 Vapi Inde

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produits

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Concentration en % (m/m)	
					Min	Max
Deltaméthrine	(S)-alpha-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,4	0,4

2.2. Type de formulation

Toile non tissée imprégnée de deltaméthrine isolée entre deux couches de polyéthylène (PE)
--

Partie II. – Deuxième niveau d'information

1. Informations administratives sur le Meta RCP

1.1. Identification du Meta RCP

Identification ²
KORDON

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro
FR-2016-0041-1

1.3. Type (s) de produit

Types de produit
TP18

2. Composition du Meta RCP

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP

Cf. Partie I §2

2.2. Types de formulation

Cf. Partie I §2

3. Mentions de dangers et conseils de prudence pour le Meta RCP

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1 Toxicité aquatique chronique de catégorie 1
Mentions de danger	H400 : Toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Les phrases « EUH208 : Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one/2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique. » doivent apparaître sur l'étiquetage des produits de la famille KORDON.

Pour le produit contenant le 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), l'étiquette doit également porter la phrase « EUH208 : Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT). Peut produire une réaction allergique. ».

² A identifier au sein de la famille de produits si plusieurs RCP existent

4. Utilisation(s) autorisée(s)

Tableau 1. Usage # 1 - Professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, description précise de l'usage autorisé	Les produits de la famille de produits KORDON sont utilisés pour la protection des nouveaux bâtiments contre les infestations de termites. Les produits, sous forme de toile imprégnée de 2 g/m ² de deltaméthrine sont appliqués comme barrière physico-chimique par des applicateurs professionnels pendant les constructions des bâtiments.
Organisme(s) cible(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Termites : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Reticulitermes spp.</i> • <i>Coptotermes spp.</i> • <i>Heterotermes spp.</i> Stade de développement : adulte
Domaine(s) d'utilisation	Application pendant la phase de construction
Méthode(s) d'application	Les produits de la famille de produits KORDON sont utilisés comme matériau de construction emprisonné dans les différentes couches de la dalle (pose totale) ou sont posés de façon périmétrique entre la dalle et les autres éléments de maçonnerie.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Le produit, prêt à l'emploi, contient 2 g/m ² de deltaméthrine. Une seule application pendant la phase de construction du bâtiment.
Catégorie d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Taille des rouleaux : 0,1 à 1,2 m x 50 m Type de conditionnement : les rouleaux de produits KORDON sont dans des sacs en plastique en polyéthylène.

5. Conditions d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les instructions fournies.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Porter des gants de protection (gants accordant une protection conforme à la norme NF EN 374 parties 1, 2 et 3 contre le produit et la substance active qu'il contient) pendant la phase de manipulation du produit.
- Suivre des conditions strictes d'hygiène individuelle : ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit et se laver les mains après utilisation.
- Stocker le produit dans un endroit sec.
- Au cours de la période entre l'installation du produit et la fin de construction du bâtiment, les travailleurs présents sur le site doivent porter une attention particulière à ce qu'aucune détérioration du produit KORDON ne se produise.

5.2. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Effets indésirables :

- Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

Premiers soins :

- Inhalation : amener la victime à l'air libre.
- Contact avec la peau : laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : enlever les lentilles de contact et rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : rincer la bouche.

Protection de l'environnement :

- Ne pas rejeter dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

5.3. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans le circuit de collecte approprié.
- Ne pas jeter les résidus de produits dans les égouts et les cours d'eau.
- Éviter le rejet dans l'environnement.

5.4. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales.

Durée de stockage : 2 ans

6. Autres informations

- L'étiquette doit porter de manière lisible et indélébile la mention « lire les instructions ci-jointes avant emploi ».
- Soumettre au renouvellement de l'autorisation un essai de terrain sur le genre *Heterotermes spp* confirmant l'efficacité des produits de la famille de produits KORDON sur ce genre.
- En cas de constatation d'inefficacité du traitement (suspicion de résistance), l'autorité compétente devra en être informée par le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché.

Partie III. – Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta SPC

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

La famille de produits est composée de deux produits KORDON, ayant le même usage, la même formulation, et la même composition en substance active.

Nom commercial :		KORDON				
Numéro d'autorisation :		FR-2016-0041-1-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Concentration en % (m/m)	
					Min	Max
Deltaméthrine	(S)-alpha-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,4	0,4

Nom commercial :		KORDON				
Numéro d'autorisation :		FR-2016-0041-1-2				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Concentration en % (m/m)	
					Min	Max
Deltaméthrine	(S)-alpha-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,4	0,4